



L'eau, la Terre, le Marais
COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46

E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr

Ou mairie@stsimin.com

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/07/2018

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier, Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Béatrice Tritschler, Claude Airaud.

ABSENTS Luc Vrignaud, (pouvoir à Quillet J), **POUVOIR(S)** : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté à l'unanimité

OBJET : PRET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

REF : D180712A

À ce jour la meilleure offre (145 000 € sur 20 ans) est celle du Crédit Mutuel qui propose un taux de 1.78 % (Pour les échéances semestrielles). M. Le Maire indique que certaines offres ne sont pas arrivées. Il propose que le conseil lui donne pouvoir pour réaliser le prêt à la meilleure offre.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour la signature du contrat de prêt pour le budget assainissement.

OBJET : LIGNE DE TRÉSORERIE – BUDGET PRINCIPAL

REF : D180712B

Il est possible que la commune ait besoin d'une ligne de trésorerie pour financer les travaux notamment l'atelier. M. le Maire propose que le conseil municipal lui donne pouvoir pour une ligne de trésorerie pour le budget principal. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

OBJET : STATUT DU SIGE

REF : D180712C

Le SIGE souhaite modifier ses statuts afin prendre compétence pour l'accueil périscolaire. La commune adopte les nouveaux statuts à l'unanimité.

OBJET : DM BUDGET ASSAINISSEMENT

REF : D180712D

La prévision budgétaire de dépenses imprévues d'investissement est trop importante. Elle ne doit pas dépasser 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Il est proposé un virement de crédit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Article 020 dépenses imprévues			-13 000.00	
Article 021 virement de fonction.				-13 000.00
Article 023 virement à l'invest.	-13 300.00			
article 6818 charges financières	13 300.00			

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET : DM BUDGET PRINCIPAL

REF : D180712E

articles	montant
Investissement	
Dépenses	21 618.75
204172 Part Sydev	5 650.00
2181 -travaux voirie	-5 650.00
1331 - DETR -équipements transférables	21 618.75
204172 Part Sydev	15 005.00
2313 - Travaux en cours	-15 005.00
Recettes	21 618.75
1341 -DETR équipements non transférables	21 618.75

La délibération modificative est nécessaire pour :

- Régulariser la subvention DETR (21 618.75 €) versée par erreur à l'article 1331 (exercice 2017) (imputation correcte : article 1341-15)
- Prise en charge sur le budget principal de l'extension du réseau (Sydev) pour alimentation STEP (5 6050.00 €) article 204172. La contrepartie se fait par diminution des dépenses de voirie.
- Rectifier l'affectation de la prise en charge de l'extension par le Sydev pour alimentation Atelier (15 005.00€) à mandater à l'article 204172-15 au lieu du 2313-15 prévu au budget

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET : CRÉATION DE POSTE

REF : D180712F

Mme Coiffé démissionne, la commune a revu son poste pour recruter à partir du 3 septembre prochain. Le poste doit être créé pour un temps de travail de 18.77/35^{ème} annualisé. Le centre de Gestion a été sollicité pour l'aide au recrutement. Le conseil valide à l'unanimité la création de poste.

OBJET : CONVENTION D'ENTRETIEN

REF : D180712G

La convention proposée par le Département règle la répartition de la charge d'entretien de la voie. L'ARD garde le tapis routier et la signalisation. La commune se charge du reste. Le conseil municipal valide la convention et donne pouvoir au Maire

OBJET : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

REF : D180712H

Le conseil municipal valide les aménagements de sécurité proposés par l'ARD sur sa demande. (Reth : Plateau surélevé et aménagements divers 24 420.00 € HT et Entrée Bourg par Liez : rétrécissement chaussée et aménagements divers pour 14 340 € HT) Total travaux : 38 760 € HT

Il décide de déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police pour 50% et du contrat Vendée Territoire (contrat de revoiture pour le remplacement des travaux du foyer communal) pour 10 059.83 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

OBJET : CONVENTION SYDEV – BRANCHEMENT ATELIER

REF : D180712H

Le Sydev propose une convention pour l'extension du réseau nécessaire au branchement de l'atelier – participation de la commune 15 005 € - Le conseil municipal accepte la convention, mais demande la réduction des délais de livraison pour le 15 novembre.

OBJET : CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

REF : D180712H

La commune propose que le tarif payé par les familles reste à l'identique pour 2018/2019 et qu'il soit envisagé une nouvelle évolution pour rattraper les tarifs effectués sur les autres communes.

Participation des familles 2018/2019 : 9.60 €/mois/enfant

Le conseil municipal valide à l'unanimité

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

REF : D180622QD

Commission Environnement voirie et bâtiments

Travaux École : Restent quelques travaux à réaliser pour terminer, notamment la signalétique qu'il faudra choisir. Les poignées seront changées. Les pancartes seront installées en septembre. Resteront les murs à peindre.

Atelier : Les travaux sont en cours pour une prévision de livraison semaine 43 et une réception en novembre 2018.

Assainissement : le Département, dans le cadre de la convention signée, est venu pour affecter un point Zéro à la station avant début de fonctionnement. Aucune remarque n'est à signaler.

Copil plantations : Une rencontre a eu lieu avec le PIMP et la Chambre d'Agriculture. Tous les dossiers proposés seront mis en œuvre. Les dossiers communaux seront réalisés en arbres et haies à partir de cet hiver.

Voirie : Un rendez-vous a eu lieu en mairie avec l'ARD pour un processus expérimental pour la réfection de la route entre de la Ragée qui se dégrade régulièrement. Il s'agira d'une recréation des fossés pour reformer un équilibre hydrométrique de chaque côté.

Commission affaires scolaires et sociales Réunion du 8/07

Rencontres intergénérationnelles : L'atelier « couture » sera reconduit en septembre (prochaines dates 02/10/18 – 12/11/18 – 21/01/19 – 04/03/19 – 29/04/19 – 13/05/19 – 24/06/19)

Projet de plantations de végétaux sur la commune : les enfants seraient associés à l'action avec la chambre d'agriculture.

La réalisation faite dans le cadre de l'atelier pourrait être exposée le 13 juillet.

Atelier informatique : En raison d'un nombre important de participants, des groupes seront établis à partir de septembre. Des permanences pourraient être mises en place pour aider aux déclarations de revenus en ligne.

Commission Culture Manifestations et communications

13 juillet : On compte 132 inscriptions. Anima' son animera la soirée. L'attention de l'équipe est attirée sur les mesures de sécurité durant la soirée.

École : Les tarifs de la cantine restent à l'identique, car ceux de l'entreprise Convivio restent les mêmes. Les tarifs de garderie seront revus pour garder le même tarif que ceux de l'an passé suite au don de 3000 € de l'association. Une rencontre est à prévoir avec l'animatrice actuelle.

Autres informations :

Écoles : La commune de Damvix a demandé une réflexion sur l'élargissement de notre RPI à leur commune pour 2019/2020.

Distributeur de pain : Le fonctionnement est inférieur à ce qui était attendu. Un prospectus a été distribué. Si dans 2 mois le bilan n'est pas meilleur, la machine pourrait disparaître. Quelques remarques sur le fonctionnement ont été transmises au boulanger. (Problème de fonctionnement du lecteur de carte, approvisionnement parfois insuffisant).

Crêperie : L'inauguration est prévue le Jeudi 2 août.

AF Le Mazeau : Le bureau de l'AF réfléchi à harmoniser les tarifs sur toutes les communes du périmètre.

Le secrétaire de séance

GUILLOT É



LE MAIRE,

